

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 1er juin 2020 à compter de 15 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence

Monsieur André Henri, maire présent sur place
M. Michel Prince, conseiller présent sur place
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Absent : M. Laurent Garneau

Assistent également à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adopté le 6 avril 2020 qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 28 avril 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser leurs questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 13 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 1er juin 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020 ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
- 7. Rapport des comités ;**
 - 7.1 Chauffage centre communautaire
 - 7.2 Dossier Dupuis
 - 7.3 Dossier du Haut relief
- 8. Administration ;**
 - 8.1 Demande de soumission déneigement des chemins municipaux
 - 8.2 Demande de soumission pour les bornes sèches, aqueduc, stationnement quai, station d'épuration et cours municipal
 - 8.3 Dépôt de la reddition compte au marmot
 - 8.4 Achat d'équipement de protection suivant les normes de la CNESST
 - 8.5 Disponibilité de Me Beauregard pour les plaintes de la municipalité
- 9. Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Passer la niveleuse sur le chemin pour se rendre au puit de surface.
- 10. Sécurité publique ;**
 - 10.1 Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique.
- 11. Voirie ;**
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Calcium 15 juin
 - 11.3 Nettoyage des arbres tombés et rebus dans les emprises de nos chemins
 - 11.4 Redressement de la signalisation et pose des panneaux solaires

- 11.5 Réinstallation signalisation 50 km devant 42 chemin Gosford Sud
- 11.6 Réservation 03/4 à la carrière
- 11.7 Réparation ponceau Chemin de la Rive
- 11.8 Travaux pour pavage

12. Urbanisme et environnement ;

- 12.1 Guérite été 2020
- 12.2 Air de repos lac Nicolet
- 12.3 Immeuble mal propre
- 12.4 Correspondance de M. Jean Charles Pelland
- 12.5 Baignade au quai municipal

13. Loisirs et culture ;

- 13.1 Annulation traversée Lac Nicolet

14. Affaires diverses ;

- 14.1 Déchet volumineux
- 14.2 Me Reynold

15. Liste de la correspondance ;

- 15.1 VARIA

16. Période de questions ;

17. Levée de la séance.

2020-06-085 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Gilles Gosselin, conseiller.

Appuyé par Michel Prince, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-06-086 AJOURNEMENT DE LA REUNION A 15H05

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que la séance soit ajournée pour discussions de certains dossiers.

2020-06-087 RETOUR A LA SÉANCE DU 1 JUIN 2020 À 16H

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Christine Marchand, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que la réouverture de la séance soit acceptée.

2020-06-088 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 mai 2020 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, Appuyé par Gilles Gosselin conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	2 040.80\$
DAS mensuel :	3 882.39\$
Bell :	54.00\$
Sogetel :	282.55\$
Hydro Québec :	2 387.17\$

2020-06-087 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Madame Christine Marchand questionne les frais d'avocat de Me Beauregard. La facture est attribuée à la présence de l'avocat au procès devant le Tribunal Administratif de l'accès d'informations dans le dossier de M. Jacques Parenteau.

M. Claude Caron spécifie que la facture de Me Beauregard touche uniquement le dossier d'accès à l'information avec M. Jacques Parenteau

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **70 631.19 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Christine Marchand, conseillère / conseil d'avril	377.65
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 126.62
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 755.77
4	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	17.50

5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
6	Visa Desjardins (achats divers)	195.96
7	André Henri, maire	915.00
8	Michel Prince, conseiller	377.65
9	Christine Marchand, conseillère	377.65
10	Laurent Garneau, conseiller	377.65
11	Claude Caron, conseiller	377.65
12	Jonatan Roux, conseiller	377.65
13	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
14	Bell Mobilité inc. (mai)	54.00
15	Bureau en gros (mai)	72.42
16	Buropro (mai)	726.39
17	La Capitale (juin)	976.95
18	Desroches Groupe Pétrolier (mai)	888.91
19	Entretien Général Lemay (mai)	1 557.91
20	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	1 663.23
21	Eurofins Environex (avril, mai)	941.64
22	Gesterra (avril, mai)	5 612.66
23	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	315.98
24	Hydro-Québec (salle municipale)	626.88
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	171.24
26	Hydro-Québec (quai)	38.29
27	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	945.13
28	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	247.79
29	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.93
30	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.93
31	Sogetel (mai)	282.55
32	Sylvain Beauregard avocat inc. (accès à l'information)	1 119.57
33	Carl Lefebvre arpenteur-géomètre (rencontre)	359.30
34	Fortin Sécurité Médic inc. (fournitures)	138.55
35	Génératrice Drummond (inspection & batterie)	710.33
36	J.U. Houle Distribution (géotextile & tuyaux)	8 071.07
37	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	2 135.10
38	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #2)	27 325.27
39	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
40	Total des salaires & déplacements :	5 882.50

TOTAL : **70 631.19 \$**

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE :

Reporter en juillet

7. RAPPORT DES COMITÉS :

SOUSSION PAR INVITATION

Attendu qu'une demande d'aide financière a été déposée au programme Fédéral d'Agri-Esprit au montant de 25 000.\$

Attendu que des demandes de soumissions amendées ont été demandées par invitation pour réaliser ce projet.

Attendu que la réponse du projet est prévue pour le mois d'août.

Attendu que deux soumissions ont été demandées par invitation

Attendu que la plus basse soumission conforme sera acceptée conditionnellement à l'obtention du projet Agri-Esprit

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé de Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission amendée conforme, au prix le plus bas sera retenue pour exécuter les travaux de remplacement du système de chauffage et d'installation de la climatisation du centre communautaire.

2020-06-089 7.2 Dossier Dupuis

Attendu que le dossier Dupuis est un dossier dans lequel la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens est impliqué à la demande des citoyens propriétaires dont les immeubles sont présentement situés dans de la municipalité de Ham-Sud.

Attendu que les démarches préliminaires qui devaient être accomplis pour aller de l'avant avec le transfert de cette partie de ce territoire ont été complétés.

Attendu que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens nomme un comité de négociation pour aller rencontrer les autorités de Ham Sud, le tout accompagné des représentants du Ministère des Affaires municipales.

Attendu que le but de cette rencontre est de négocier une entente quant au transfert de ce territoire de la municipalité de Ham-Sud vers la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu que le comité de négociation sera composé de : M. André Henri, maire
Madame Christine Marchand, conseillère et de Monsieur Claude Caron, conseiller.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat soit accordé au comité de négociation composé de M. André Henri, maire
Madame Christine Marchand, conseillère et Monsieur Claude Caron, conseiller,
M. Claude Caron étant la personne désignée pour présenter la position de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, le tout selon les paramètres entendus avec tous les membres du conseil présents lors de l'atelier de travail.

7.3 Message de Madame Christine Marchand

Madame Christine Marchand fait mention qu'elle a terminé lundi dernier son bénévolat pour la distribution des aliments offerts par les Haut Reliefs. Elle sera disponible s'il y a une deuxième vague. Merci de la part de toutes les personnes présentes.

8. Administration ;

2020-06-090 8.1 Demande de soumissions pour le déneigement des chemins municipaux

Attendu que le cahier des charges concernant le déneigement des chemins municipaux a été remis aux élus municipaux en date du 26 mai 2020.

Attendu que les demandes de soumission sont d'une durée de 3 ou 5 ans selon le choix du conseil municipal.

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Claude Caron, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les demandes de soumissions pour le déneigement des chemins municipaux soient affichées sur le site du SEAO tel que l'exige la Loi pour les contrats de plus de 100,000.00 \$.

2020-06-091 8.2 Demande de soumissions pour les bornes sèches, aqueduc, stationnement quai, station d'épuration et cours municipale

Attendu que le cahier des charges concernant le déneigement des chemins municipaux a été remis aux élus municipaux en date du 27 mai 2020.

Attendu que les demandes de soumission sont d'une durée de 3 ou 5 ans selon le choix du conseil municipal.

Attendu qu'un seul cahier de charge est offert incluant tout le déneigement au complet des entrées et des bornes sèches.

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les demandes de soumissions pour le déneigement des entrées, des bornes sèches et autres équipements municipaux désignés, soient envoyées par invitation tel que prévu par la Loi, les sommes étant inférieures à 100,000.00\$, aux deux entrepreneurs procédant déjà au déneigement dans la municipalité.

2020-06-092 8.3 Dépôt de la reddition de comptes au Marmot TECQ 2014-2018

Attendu que la municipalité doit produire, dans le cadre du programme de la TEC, une reddition de comptes préparée par un auditeur indépendant ;

Attendu que les services de M. Serge Leblanc sont retenus comme firme comptable.

Attendu que la directrice générale est autorisée à signer l'attestation de la TECQ 2014-2018

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le mandat soit confiés à M. Serge Leblanc pour préparer et déposer la reddition de comptes de la TECQ 2014-2018.

Que la directrice générale soit autorisée a signer l'attestation nécessaire pour effectuer la réclamation finale.

2020-06-093 8.4 Achat d'équipements de protection suivant les normes de la CNESST

Attendu que la municipalité a l'obligation de suivre les normes de la C.N.E.S.S.T

Attendu que le montant alloué est de 1 000. \$ pour effectuer les achats.

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 1000. \$ soit autorisé pour l'achat prévu des équipements obligatoires.

Demande de la secrétaire : A ce moment de la réunion la directrice générale avise que s'il y a quelqu'un qui quitte la réunion, il doit l'aviser car il faut le prendre en note. M. Prince fait mention que tous les élus sont présents.

8.5 Disponibilité de Me Beauguard pour les plaintes de la municipalité.

À suivre.

9. ADMINISTRATION

2020-06-094 9.1 Passer la niveleuse sur le chemin menant au puit de surface.

ATTENDU QUE la niveleuse doit passer prochainement sur les chemins municipaux avant l'épandage du calcium.

ATTENDU QU'il serait nécessaire que la niveleuse passe sur le chemin se rendant au puit de surface.

ATTENDU QUE le propriétaire adjacent accepte de payer 75.00\$ pour cette tâche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller , il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte que la niveleuse passe sur le chemin se rendant au puit de surface.

10. Sécurité publique ;

2020-06-095 10.1 Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques, le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité Publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Christine Marchand, **il est résolu** à l'unanimité que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens adopte le rapport d'activités pour l'année 2019, lequel sera présenté au ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska..

11. Voirie ;

11.1 Rapport de l'inspecteur

Monsieur l'inspecteur a rencontré les membres du conseil lors de l'atelier de travail.

11.2 Calcium 15 juin

A titre d'information le calcium sera livré lundi le 15 juin.

2020-06-096 11.3 Nettoyage des arbres tombés et rebus dans les emprises de nos chemins

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :
Que les travaux soient approuvés

2020-06-097 11.4 Redressement de la signalisation et pose des panneaux solaires

Attendu que les panneaux de signalisation en bordure de nos chemins doivent être replacés.

Attendu que la pose des panneaux solaire indiquant la limite de vitesse comprennent les frais d'installation et sont inclus au projet remis par la MRC d'Arthabaska.

Attendu que le creusage pour l'installation sera fait par Alain Lemay et Entretien Général Lemay.

Attendu que le tout doit être fait selon les instructions et avec les équipements des deux contracteurs.

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient approuvés et exécutés selon les normes.

11.5 installation d'une signalisation de 50 km devant le 42 chemin Gosford Sud

La demande a été déposée pour M. Ramsay inspecteur municipal.

2020-06-098 11.6 Réservation 0-3/4 à la carrière Saints-Martyrs.

Attendu que nous désirons faire du rechargement à certains endroits sur nos chemins municipaux;

Attendu que le budget alloué pour tout le projet est de moins 25 000. \$;

Attendu que le projet comprend la pierre 0- 3/4, le transport, la niveleuse et le compacteur ;

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de rechargement incluant la pierre 0- 3/4 le transport, la niveleuse et le compacteur soient acceptés

2020-06-099 11.7 Réparation du ponceau du Chemin de la Rive

Attendu que le remplacement d'un ponceau sur le Chemin de la Rive et le creusage de fossé à cet endroit est essentiel.

Attendu que les coûts sont estimés à environ 600.00\$

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de réparation soient exécutés.

2020-06-100 11.8 Travaux de préparation du fond du chemin du Lac Nicolet pour son pavage.

Attendu que des travaux seront nécessaires pour préparer les fondations du Chemin du Lac Nicolet avant la pose de l'asphalte ;

Attendu qu'une préparation du cahier de charge est nécessaire pour bien identifier les travaux essentiels à effectuer ;

Attendu que le projet est financé par la Taxe d'essence 2019-1923 ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la préparation du cahier de charge soit effectuée.

12. Urbanisme et Environnement ;

12.1 Guérite été 2020

Le projet étudiant n'a pas été retenu cette année.
Le maintien des normes gouvernementales suite à la covid-19 demande trop d'exigence.
Le site ne possède pas entre autres d'eau courante pour le lavage des mains.

12.2 Air de repos au lac Nicolet

2020-06-101 M. Michel Prince et M. Gilles Gosselin offrent leurs services pour encrer le mobilier urbain sur le site de l'air de repos.

Sur proposition de Christine Marchand, appuyé par Claude Caron, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte l'offre de M. Prince et M. Gosselin de faire l'encrage des mobiliers urbains.

12.3 Immeuble malpropre

A titre d'information nous continuons les efforts mis de l'avant depuis quelques années pour s'assurer que les citoyens de la municipalité respectent bien notre réglementation relative à la propreté de leurs immeubles.

12.4 Correspondance de M. Jean Charles PELLAND

La lettre reçue de M. Pelland a été remise à tous les élus qui en ont tous pris connaissance avant la séance du conseil.

12.5 Baignade interdite

Retrait de l'ordre du jour

13. Loisirs et Culture ;

13.1 Annulation de la traversée du Lac Nicolet

La traversée du Lac Nicolet qui était prévue en aout 2020 est annulée en raison de la covid-19.

14. Affaires diverses ;

14.1 Déchets volumineux

À titre d'information, des plaintes ont été déposées au bureau municipal faisant mention que l'entreprise Gaudreau ne ramassait pas les débris de piscine hors terre alors que dans le feuillet de distribution, elle devait les ramasser.

14.2 Me Reynold

2020-06-102 **Attendu que** dans les deux dossiers opposant la municipalité à M. Réal Tremblay, il a été décidé d'en appeler de la décision du Juge Villeneuve ;

Attendu que ce jugement portait sur les frais extrajudiciaires réclamés à M. Tremblay et à la possibilité de déposer contre lui des procédures en quérulence, suite au rejet de ses réclamations déposées contre la municipalité ;

Attendu que les procureurs de la municipalité ont accepté de monter et présenter sans frais d'avocats, le dossier d'appel, advenant que la Cour d'Appel ne donne pas raison à la municipalité ;

Attendu que les frais d'avocats seront cependant payés par la municipalité si la Cour d'Appel lui donne raison ;

Attendu que dans un cas comme dans l'autre, la municipalité acquittera les déboursées judiciaires nécessaires à préparer le dossier d'Appel ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyé par Michel Prince, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte d'acquitter les frais d'avocats nécessaires à préparer et présenter le dossier en appel du jugement du Juge Clause Villeneuve dans les causes 450-17-004629-128 et 450-17-004628-120, le tout conditionnellement à ce que la Cour d'Appel accueille favorablement sa demande de rejet dudit jugement Villeneuve.

Que la municipalité acquitte de toute façon les déboursés judiciaires reliés à ce dossier d'appel.

15. Liste de la correspondance ;

1. Rapport SPA
2. Médailles obligatoires SPA
3. CNESSST Trousse Covid-19
4. Plan d'action GMR Gesterra
5. États financiers Site d'enfouissement Disraeli
6. Dépliant aux proches Aidants
7. Confirmation quant au cautionnement de Carrière Saints-Martyrs
8. Rapport de conformité/ Site enfouissement Disraeli
9. Lettre de l'Association des Résidents du Lac Nicolet

15.1 VARIA

16. Période de questions ;

17. Levée de la séance.

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**